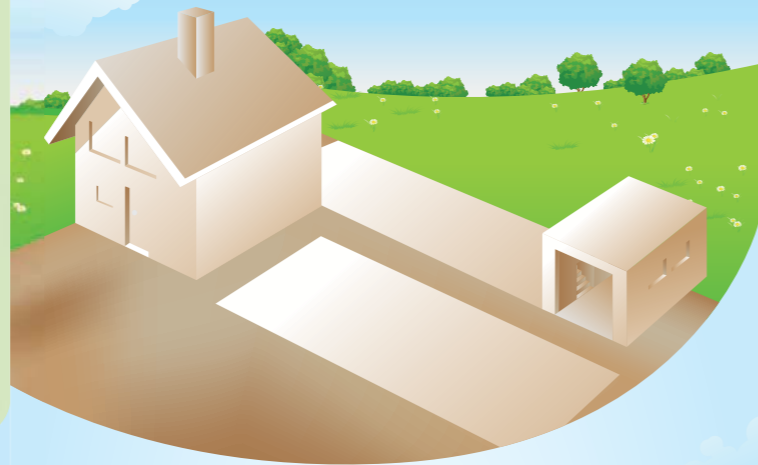


**Un chantier sûr et bien tenu, une clé pour une réalisation de qualité !**



#### ENTRETIEN ULTÉRIEUR

Intégration de dispositifs de sécurisation des accès (cheminée, antenne, panneaux solaires, toiture terrasse, réseaux eau et assainissement...). Ces dispositifs permettent aussi de réduire le coût des interventions ultérieures



#### SÉCURITÉ DES INTERVENTIONS

Accès au bâtiment, protections collectives provisoires contre les chutes de hauteur, limitation des manutentions manuelles, échafaudage et blindage des fouilles.



#### ACCÈS ET STOCKAGE DES MATÉRIAUX

Accès carrossable, Surface de stockage, Remblaiement des fouilles.



#### ORGANISATION GÉNÉRALE DU CHANTIER

Branchements réseaux et installations d'hygiène



## Un document proposé par :



Caisse Régionale d'Assurance  
Maladie Alsace Moselle  
[www.cram-alsace-moselle.fr](http://www.cram-alsace-moselle.fr)



Direction Régionale des Entreprises  
de la Concurrence de la Consommation  
du Travail et de l'Emploi d'Alsace  
[www.travail-solidarite.gouv.fr/Alsace](http://www.travail-solidarite.gouv.fr/Alsace)



Organisme Professionnel  
de Prévention du Bâtiment  
et des Travaux Publics  
[www.oppbtp.fr](http://www.oppbtp.fr)



Syndicat des eaux et de  
l'assainissement du Bas-Rhin  
[www.sdea.fr](http://www.sdea.fr)

## En partenariat avec :



Union des Maisons  
Françaises  
[www.uniondesmaisonsfrancaises.org](http://www.uniondesmaisonsfrancaises.org)



Ordre  
des Architectes  
[www.architectes.org](http://www.architectes.org)



Union  
des Architectes  
[www.architectes.org](http://www.architectes.org)



Fédération Française  
du Bâtiment Alsace  
[www.alsace.ffbatiment.fr](http://www.alsace.ffbatiment.fr)



Association des  
Maires du Haut-Rhin  
[www.amhr.fr](http://www.amhr.fr)



Association des  
Maires du Bas-Rhin  
[www.maires67.fr](http://www.maires67.fr)

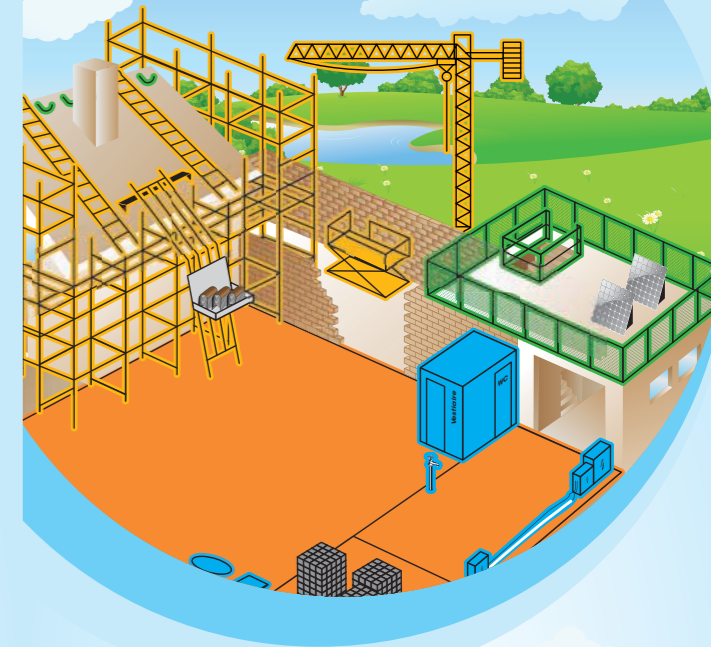


DREAL  
[www.alsace.developpement-durable.gouv.fr/](http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr/)

## Les +

Les informations concernant les réseaux (eau, électricité...) sont disponibles auprès de votre mairie ou sur les sites suivants :

- Réseaux : [www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr)
- DREAL : [www.alsace.developpement-durable.gouv.fr](http://www.alsace.developpement-durable.gouv.fr) (rubrique énergie)
- SDEA du Bas-Rhin : eau et/ou assainissement pour plus de 450 communes membres du syndicat : [www.sdea.fr](http://www.sdea.fr)



Vous construisez  
ou vous rénovez,

# 4 Points

pour que vos rêves  
de construction  
ne tournent pas  
au cauchemar !

**Futur propriétaire** d'une maison individuelle, vous êtes le maître d'ouvrage de la construction. Lors de la signature d'un **contrat** avec un architecte, un constructeur ou un entrepreneur, choisissez des professionnels compétents qui prennent en compte les **règles de santé et de sécurité** destinées à faciliter la réalisation de votre projet.

Savez-vous qu'en cas de **risques graves** constatés ou d'**infractions** à la réglementation du travail, les services de contrôle de l'État peuvent faire arrêter votre chantier ? En cas d'accident, votre **responsabilité** pourrait être engagée.

Pour éviter ces conséquences dommageables, parlez-en à votre architecte ou constructeur et privilégiez les entreprises qui prennent en compte **la sécurité et les conditions de travail** sur le chantier. Il vous appartient aussi d'anticiper la mise à disposition des branchements d'eau et d'électricité **avant** l'arrivée des entreprises.

Profitez-en pour évoquer avec vos partenaires quelques **solutions simples** à mettre en place pour l'entretien ultérieur de votre maison : les accès à la cheminée et à l'antenne, le nettoyage des gouttières, du vitrage, l'entretien des panneaux solaires...



## SUR UN CHANTIER DE CONSTRUCTION, IL Y A DE NOMBREUX RISQUES D'ACCIDENTS.

En tant que maître d'ouvrage, il vous appartient de veiller au respect des règles de sécurité sur votre chantier définies dans le code du travail (L 4531-1) et en particulier :

**3**

Passerelle d'accès au bâtiment,  
Protection provisoire du maçon,  
Echafaudage avant l'intervention du charpentier  
et du couvreur,  
Aides à la manutention.

**4**

Faciliter l'accès pour l'entretien  
et les travaux ultérieurs.

**2**

Accès carrossable,  
Surface de stockage,  
Blindage puis remblaiement des  
fouilles après pose des réseaux.

**1**

Branchements  
préalables des réseaux  
d'eau et d'électricité,  
Vestiaires, réfectoire,  
sanitaires pour  
les intervenants.

